

Mention « Animation socio-éducative et culturelle »

Lieu : MFR La Pignerie - Laval

Mise à jour novembre 2025

La formation

La formation prépare les professionnels de l'animation socio-éducative et culturelle à l'obtention du **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative et culturelle »**. La formation comprend 4 blocs de compétences. Ces blocs peuvent être suivis de manière indépendante. Chaque bloc donne lieu à une certification.

A noter : les blocs 1 et 2 sont communs à tous les BPJEPS.

Objectifs et contenus des blocs de compétences

Bloc de compétences 1 (RNCP39926BC01) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Objectifs

- ◆ Identifier le territoire et ses acteurs
- ◆ Analyser les besoins des publics, notamment ceux en situation de handicap
- ◆ Conception, planification et mise en œuvre de projets innovants
- ◆ Maîtriser les outils de suivi et d'évaluation
- ◆ Sensibilisation aux enjeux de développement durable et aux obligations administratives liées à l'activité

Contenus

- ◆ Diagnostic de l'environnement d'une structure
- ◆ Acteurs du champ de l'animation
- ◆ Connaissance des publics
- ◆ Techniques d'entretiens et d'enquêtes
- ◆ Méthodologie de projet
- ◆ Gestion administrative du projet (moyens humains et techniques)
- ◆ Conception et mobilisation d'outils de suivi et d'évaluation
- ◆ Impact écologique du projet
- ◆ Conduite d'une équipe (suivi, engagement, gestion de conflits)
- ◆ Rédaction de bilan de projet

Bloc de compétences 2 (RNCP39926BC02) : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Objectifs

- ◆ Maîtriser les outils de promotion des activités de la structure
- ◆ Accessibilité de l'information et de la communication
- ◆ Savoir adapter un message aux différents publics, notamment aux personnes en situation de handicap
- ◆ Sélectionner les canaux de communication les plus pertinents et concevoir des contenus clairs, attractifs et inclusifs.

Contenus

- ◆ Connaissance des publics
- ◆ Accessibilité de la communication
- ◆ Outils de création de supports de communication
- ◆ Sensibilisation aux médias et médias sociaux
- ◆ Règles déontologiques et posture de l'animateur.

En partenariat avec :



Prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation

- > Posséder une expérience minimum de **200 heures** dans l'animation ou un titre ou diplôme de dispense
- > Être titulaire d'un diplôme ou titre de **secourisme** (PSC, PSC1, SST, ...)
- > Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation



handicap mental, psychique & troubles dys

- > Pour les candidats dont la situation le nécessite, **notre référent handicap** (Nathalie Rompillon, nathalie.rompillon@ufcv.fr) est disponible pour envisager l'**aménagement** de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



Organisme de formation

UFCV
56 rue François Bruneau - CS 32428 -
44024 Nantes cedex
02 40 71 60 31
formationpro-pdl@ufcv.fr
> N° déclaration d'activité :
11750896975
(*cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*)
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
> Siret : 775685621 01448



Lieu de formation

Maison familiale rurale - La Pignerie
Rue du Bois de l'Huisserie
53002 Laval

- > Conditions d'accueil : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



Coûts

8951,60 € pour un parcours complet
Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les **conditions générales de vente** applicables au jour de la commande sont consultables sur le site formation-professionnelle.ufcv.fr

Bloc de compétences 3 (RNCP39926BC03) : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

Objectifs

- ◆ Concevoir, animer et évaluer des séquences d'activités adaptées à tous les publics.
- ◆ Définir des objectifs pédagogiques clairs, à choisir des méthodes d'animation participatives et inclusives
- ◆ Créer un environnement sécurisé et stimulant
- ◆ Adapter ses pratiques aux besoins des participants
- ◆ Evaluer l'efficacité de ses interventions et ajuster son approche pédagogique.

Contenus

- ◆ Connaissance des publics
- ◆ Education populaire et méthodes pédagogiques engageantes
- ◆ Conception de séquences et séances d'activités
- ◆ Adaptation et évaluation des séquences d'activités
- ◆ Gestion de la dynamique de groupe
- ◆ Prise en compte du handicap
- ◆ Gestion de conflits
- ◆ Posture de l'animateur
- ◆ Gestion des risques
- ◆ Communication bienveillante
- ◆ Développement du pouvoir d'agir
- ◆ Analyse de pratique et outils d'évaluation

Bloc de compétences 4 (RNCP39926BC04) : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Objectifs

- ◆ Créer un environnement de confiance et favoriser le lien social au sein du groupe.
- ◆ Être en capacité de diffuser une information vérifiée sur les enjeux sociétaux : développement durable, valeurs de la République, lutte contre les discriminations, violences sexuelles et sexistes...
- ◆ Prévenir les conflits et favoriser le bien-être de tous.

Contenus

- ◆ Connaissance des structures
- ◆ Connaissance des publics
- ◆ Multiculturalité et interculturalité
- ◆ Valeurs de la république et de la laïcité et enjeux sociétaux
- ◆ Gestion des conflits
- ◆ Aménagement des espaces
- ◆ Déplacement et sécurité
- ◆ Rythme des publics
- ◆ Dynamique de groupe et expression libre
- ◆ Compétences psycho-sociales

Modalités d'obtention de la certification

Le diplôme est obtenu par capitalisation des **4 blocs de compétences**, après validation du jury régional de la DRAJES. Les modalités de certification sont les suivantes :

Bloc de compétences 1 (RNCP39926BC01) :

Production d'un document écrit présentant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Le document sera support à un entretien avec le jury.

Bloc de compétences 2 (RNCP39926BC02) :

Production d'un document présentant deux séquences de valorisation d'activité ou de projet (supports de communication notamment) mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce document sera support à un entretien avec le jury.

En partenariat avec :



Références de la formation

- > Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Spécialité « *animateur* » mention « *animation socio-éducative et culturelle* »
- > Cours par correspondance : non
- > Utilisation du multimédia : oui
- > Formation ouverte à distance : partielle
- > Diplôme d'État : arrêté du 9 novembre 2024
- > Autorité de certification : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative [sports.gouv.fr](https://www.sports.gouv.fr)
- > Niveau visé : 4
- > Codes métiers : NSF 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs, NSF 335t : Animation touristique et culturelle
- > Formacodes : 15436 : Éducation sportive, 44067 : Animation socioculturelle ;
- > ROME : G1202, G1203
- > Code Certif Info : 117943
- > N° fiche RNCP : 39926-date d'enregistrement : 09/12/2024
- > Code CPF : 241669



Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

- > L'action de formation est encadrée par un **formateur référent** et le **responsable des formations**. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une **forte expérience** dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.
- > Des **intervenants extérieurs qualifiés** et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séances de formation au cours de l'action.

Bloc de compétences 3 (RNCP39926BC03) :

Production d'un document écrit présentant des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, et de conduire une séance d'activités devant les évaluateurs. Le document ainsi que la séance seront supports à un entretien avec le jury.

Bloc de compétences 4 (RNCP39926BC04) :

Production d'un document écrit présentant l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance pédagogique. Ce document sera support à un entretien avec le jury.

Modalités, moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

Cette formation en présentiel vous propose un apprentissage dynamique et varié, basé sur les méthodes pédagogiques actives. **Vous alternerez** :

- ◆ Des apports théoriques pour comprendre les fondamentaux.
- ◆ Des **interventions** de professionnels
- ◆ Des **ateliers pratiques** pour mettre en application vos connaissances (jeux de rôles, projets de groupe, ...).
- ◆ Des **visites de terrain** pour découvrir le monde professionnel où vous serez susceptibles d'exercer (Centres Sociaux, Accueils de loisirs, Ehpad, ...)
- ◆ Des **stages en entreprise** pour acquérir une expérience concrète.

L'action de formation dispose :

- ◆ d'un équipement adapté (salles avec vidéoprojecteurs, matériel sportif, ressources documentaires...)
- ◆ d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation.
- ◆ d'une **connexion Wi-Fi** et un **portail stagiaire** permettant d'accéder au planning de la formation et aux ressources associées aux séances.

Tout au long de la formation, il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même, les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Formation à distance : quelques séances de formation pourront être proposées à distance.

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Phase de positionnement :

Livret d'évaluation basé sur le référentiel de certification.

Constitution du parcours de formation nécessaire au stagiaire (allégements et/ou renforcements de formation) afin de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Pendant la formation :

Suivi du plan de formation avec le tuteur.

Évaluations intermédiaires (référentiel de certification).

Évaluations individuelles et collectives à chaque regroupement.

Synthèses d'évaluation individuelles et de satisfaction disponibles.

Engagement qualité des formations

- ◆ Certification Qualiopi n°2411_CN_04819_V2 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)
- ◆ Référencement Datadock
- ◆ Charte RGPD-Politique de confidentialité consultable sur le site formation-professionnelle.ufcv.fr

En partenariat avec :

Calendrier de la formation



BPEps ASEC, Laval

2026												2027														
JUIN 2026	JUILLET 2026	AOUT 2026	SEPT 2026	OCT 2026	NOV 2026	DEC 2026	JANV 2027	FEV 2027	MARS 2027	AVRIL 2027	MAI 2027	JUIN 2027	JUILLET 2027	AOUT 2027	SEPT 2027	OCT 2027	NOV 2027									
lun. 1	mer. 1	sam. 1	mar. 1	jeu. 1	dim. 1	Férié	mar. 1	MPRO	ven. 1	Férié	lun. 1	OF	lun. 1	MPRO	jeu. 1	OF	sam. 1	Férié	mar. 1	OF	jeu. 1	OF	dim. 1			
mar. 2	jeu. 2	dim. 2	mer. 2	ven. 2	lun. 2	OF	mer. 2	MPRO	sam. 2	mar. 2	OF	mar. 2	MPRO	ven. 2	OF	dim. 2	mer. 2	OF	ven. 2	OF	lun. 2	mer. 3	OF			
mer. 3	ven. 3	lun. 3	jeu. 3	sam. 3	mar. 3	OF	jeu. 3	MPRO	dim. 3	mer. 3	OF	mer. 3	MPRO	sam. 3	lun. 3	MPRO	jeu. 3	OF	sam. 3	mar. 3	mer. 4	OF	mer. 4			
08 juin	date limite de réception des dossiers																									
09 juin	EPEF																									
10 juin	Entretien																									
sam. 6	lun. 6	jeu. 6	dim. 6	mer. 6	ven. 6	OF	dim. 6	mer. 6	OF	sam. 6	mer. 6	OF	jeu. 6	Férié	dim. 6	mer. 6	OF	lun. 5	mer. 5	OF	mer. 5	MPRO	sam. 5			
dim. 7	mar. 7	ven. 7	lun. 7	mer. 7	sam. 7	lun. 7	OF	jeu. 7	OF	dim. 7	mer. 7	OF	ven. 7	ermetur	lun. 7	OF	mer. 7	OF	mer. 7	MPRO	ven. 6	mer. 8	OF			
lun. 8	mer. 8	sam. 8	mar. 8	EPEF	jeu. 8	dim. 8	mer. 8	OF	ven. 8	OF	lun. 8	OF	lun. 8	OF	jeu. 8	OF	sam. 8	Férié	mar. 8	OF	jeu. 8	OF	mer. 8			
mar. 9	EPEF	jeu. 9	dim. 9	mer. 9	ven. 9	Reunion tuteur	lun. 9	OF	mer. 9	OF	sam. 9	mer. 9	OF	mar. 9	OF	ven. 9	OF	dim. 9	mer. 9	OF	ven. 9	OF	lun. 9	mer. 9		
mer. 10	ven. 10	lun. 10	jeu. 10	sam. 10	mar. 10	OF	jeu. 10	OF	dim. 10	mer. 10	OF	mer. 10	OF	mer. 10	OF	sam. 10	lun. 10	OF	jeu. 10	OF	sam. 10	mer. 10	OF	ven. 10		
jeu. 11	sam. 11	mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	Férié	ven. 11	OF	lun. 11	OF	jeu. 11	OF	jeu. 11	OF	dim. 11	mer. 11	OF	ven. 11	OF	dim. 11	mer. 11	OF	lun. 11	jeu. 11		
15 sept.	Entretien																									
ven. 12	dim. 12	mer. 12	sam. 12	lun. 12	OF	jeu. 12	OF	sam. 12	mer. 12	OF	ven. 12	OF	ven. 12	OF	lun. 12	MPRO	mer. 12	OF	sam. 12	lun. 12	MPRO	jeu. 12	mer. 13	OF		
sam. 13	lun. 13	jeu. 13	dim. 13	mar. 13	OF	ven. 13	OF	dim. 13	mer. 13	OF	sam. 13	mer. 13	OF	sam. 13	mer. 13	MPRO	jeu. 13	OF	dim. 13	mer. 13	OF	lun. 13	jeu. 13	mer. 14		
dim. 14	mar. 14	Férié	ven. 14	lun. 14	mer. 14	OF	sam. 14	lun. 14	MPRO	jeu. 14	OF	dim. 14	mer. 14	MPRO	ven. 14	OF	lun. 14	MPRO	mer. 14	MPRO	dim. 15	mer. 15	Férié			
lun. 15	mer. 15	sam. 15	Férié	mar. 15	Entretien	jeu. 15	OF	dim. 15	mer. 15	MPRO	ven. 15	OF	lun. 15	MPRO	jeu. 15	MPRO	sam. 15	MPRO	dim. 15	mer. 15	MPRO	ven. 15	mer. 15	OF		
OF: Centre de formation																										
MPRO: entreprise																										
mer. 17	ven. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	MPRO	jeu. 17	MPRO	dim. 17	mer. 17	MPRO	mer. 17	MPRO	ven. 17	MPRO	dim. 17	lun. 17	Férié	jeu. 17	MPRO	dim. 17	mer. 17	MPRO	ven. 17	mer. 17	
jeu. 18	Entretien	sam. 18	mar. 18	ven. 18	S4lec compl.	dim. 18	mer. 18	MPRO	ven. 18	MPRO	lun. 18	MPRO	jeu. 18	MPRO	dim. 18	mer. 18	MPRO	ven. 18	MPRO	dim. 18	mer. 18	MPRO	ven. 18	mer. 18	OF	
ven. 19	dim. 19	mer. 19	sam. 19	lun. 19	MPRO	jeu. 19	MPRO	sam. 19	mer. 19	MPRO	ven. 19	MPRO	lun. 19	MPRO	mer. 19	MPRO	sam. 19	lun. 19	MPRO	jeu. 19	MPRO	dim. 19	mer. 19	ven. 19	OF	
sam. 20	lun. 20	jeu. 20	dim. 20	mar. 20	MPRO	ven. 20	MPRO	dim. 20	mer. 20	MPRO	sam. 20	mer. 20	MPRO	lun. 20	MPRO	mer. 20	MPRO	jeu. 20	MPRO	dim. 20	mer. 20	MPRO	ven. 20	mer. 20	OF	
dim. 21	mar. 21	ven. 21	lun. 21	mer. 21	MPRO	sam. 21	lun. 21	MPRO	jeu. 21	MPRO	dim. 21	mer. 21	MPRO	ven. 21	MPRO	lun. 21	MPRO	jeu. 21	MPRO	dim. 21	mer. 21	MPRO	ven. 21	mer. 21	OF	
lun. 22	mer. 22	sam. 22	mar. 22	jeu. 22	MPRO	dim. 22	mer. 22	MPRO	ven. 22	MPRO	lun. 22	MPRO	jeu. 22	MPRO	dim. 22	mer. 22	MPRO	ven. 22	MPRO	dim. 22	mer. 22	MPRO	ven. 22	mer. 22	OF	
mar. 23	jeu. 23	dim. 23	mer. 23	ven. 23	MPRO	lun. 23	MPRO	jeu. 23	MPRO	mer. 23	MPRO	ven. 23	MPRO	lun. 23	MPRO	jeu. 23	MPRO	dim. 23	mer. 23	MPRO	ven. 23	mer. 23	MPRO	dim. 23	OF	
mer. 24	ven. 24	lun. 24	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	MPRO	jeu. 24	MPRO	dim. 24	mer. 24	MPRO	mer. 24	MPRO	ven. 24	MPRO	lun. 24	MPRO	jeu. 24	MPRO	dim. 24	mer. 24	MPRO	ven. 24	mer. 24	OF	
jeu. 25	sam. 25	mar. 25	ven. 25	dim. 25	mer. 25	MPRO	ven. 25	Férié	lun. 25	MPRO	jeu. 25	MPRO	dim. 25	mer. 25	MPRO	ven. 25	MPRO	lun. 25	MPRO	jeu. 25	MPRO	dim. 25	mer. 25	MPRO	ven. 25	mer. 25
ven. 26	dim. 26	mer. 26	sam. 26	lun. 26	MPRO	jeu. 26	MPRO	sam. 26	mer. 26	MPRO	ven. 26	MPRO	lun. 26	MPRO	mer. 26	MPRO	ven. 26	MPRO	lun. 26	MPRO	jeu. 26	MPRO	dim. 26	mer. 26	OF	
sam. 27	lun. 27	jeu. 27	dim. 27	mar. 27	MPRO	ven. 27	MPRO	dim. 27	mer. 27	MPRO	ven. 27	MPRO	lun. 27	MPRO	mer. 27	MPRO	dim. 27	mer. 27	MPRO	ven. 27	MPRO	lun. 27	jeu. 27	mer. 27	OF	
dim. 28	mar. 28	ven. 28	lun. 28	POS	mer. 28	MPRO	sam. 28	lun. 28	MPRO	jeu. 28	MPRO	dim. 28	mer. 28	MPRO	ven. 28	MPRO	lun. 28	MPRO	jeu. 28	MPRO	dim. 28	mer. 28	MPRO	ven. 28	mer. 28	
lun. 29	mer. 29	sam. 29	mar. 29	POS	jeu. 29	MPRO	dim. 29	mar. 29	MPRO	ven. 29	MPRO	lun. 29	MPRO	jeu. 29	MPRO	sam. 29	mar. 29	MPRO	jeu. 29	MPRO	dim. 29	mer. 29	MPRO	ven. 29	mer. 29	
mar. 30	jeu. 30	dim. 30	mer. 30	ven. 30	MPRO	lun. 30	MPRO	mer. 30	MPRO	ven. 30	MPRO	lun. 30	MPRO	mer. 30	MPRO	sam. 30	mar. 30	MPRO	jeu. 30	MPRO	dim. 30	mer. 30	MPRO	ven. 30	mer. 30	
ven. 31	lun. 31																									

Organisme de formation	Milieu professionnel	Période de certification du BC3 : entre le 15 juin et le 30 septembre 2026	Certification BC 1, 2 et 4 : 1er passage le 08 octobre 2026	TOTAL 92 hrs 18 semaines
Réunions tuteurs	Conseil pédagogique de mi-session		Certification BC 1, 2 et 4 : 2ème passage le 26 novembre 2026	
				TOTAL 644 h OF
				TOTAL 162 hrs 33 semaines
				1134 h MPRO

En partenariat avec :

